

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TAYNINH
(Eurolist)

Par courrier du 18 août 2006, reçu le 21 août 2006, complété par deux courriers du 22 août 2006, la société Unibail Holding (5, boulevard Malesherbes, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 15 août 2006, le seuil de 90% du capital de la société SOCIETE DE TAYNINH et détenir à cette date 2 970 903 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote, soit 90,03% du capital et 89,92% des droits de vote de cette société (1) ;
- en hausse, le 16 août 2006, le seuil de 90% des droits de vote de la société SOCIETE DE TAYNINH et détenir à cette date 2 981 353 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote, soit 90,34% du capital et 90,23% des droits de vote de cette société (1).

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions de la société SOCIETE DE TAYNINH sur le marché par Unibail Holding dans le cadre de l'OPAS visant les actions de cette société (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 300 000 actions représentant 3 304 025 droits de vote.

(2) Cf. Décision et Information 206C1596 du 8 août 2006.